

Mon collègue a fait valoir au sujet des changements projetés que la région près de la tête de la baie St. Margarets ne devrait pas faire partie de la région de la rive Sud, mais qu'elle devrait demeurer dans la circonscription projetée d'Uniacke.

• (6.00 p.m.)

Je voudrais aborder deux autres points. En premier lieu, en ce qui concerne la ville d'Halifax, nous proposons à la Commission une solution de rechange. Le coin nord-ouest d'Halifax a été retiré pour être incorporé à la circonscription située immédiatement à l'ouest. Nous proposons à la Commission, afin d'éviter le désordre politique, de suivre les limites de l'arrondissement 7 dans la partie nord-ouest de la ville. Les limites définies par la commission n'ont aucun rapport avec l'ancien système d'arrondissements d'Halifax. Si la Commission refuse d'apporter cette modification pour se conformer aux frontières municipales, qu'elle y donne suite pour se conformer aux nouvelles frontières provinciales qui ont été fixées pendant que la Commission siégeait et depuis que nous avons présenté notre requête. Cette mesure consisterait à retirer, pour la mettre dans la circonscription occidentale, la zone bornée par la rue Windsor-Nord et par Chebucto et Dutch Village Road.

L'extrémité est du comté d'Halifax qui, à notre avis, devrait demeurer dans la circonscription de Dartmouth-Halifax-Est au lieu de passer à une circonscription du centre, compte environ 2,000 habitants. Selon nous, il serait mauvais d'incorporer une partie de cette région au comté de Pictou et l'autre, au comté de Colchester. Une route rurale traverse ces régions, mais elle est petite; les routes importantes longent la côte. Les intérêts économiques de la région sont semblables à ceux d'Halifax et de Dartmouth et ses racines politiques sont liées à celles de la région située immédiatement à l'ouest—il va sans dire que la politique importe beaucoup aux habitants de la Nouvelle-Écosse.

En conséquence, monsieur l'Orateur, j'espère que la Commission tiendra compte des vœux des habitants de cette région et étudiera les divers arguments que nous avons formulés sans aucun parti pris, mais en tentant de former des circonscriptions aussi ramassées et aussi semblables aux circonscriptions actuelles que possible. Ayant formulé ces observations et le cœur rempli d'espoir, monsieur l'Orateur, nous adressons ces dis-

cours à la Commission par votre entremise. Je signale que je m'en suis tenu exactement aux sept minutes allouées.

M. l'Orateur suppléant: Cela met-il fin à l'étude de l'opposition n° 15?

Des voix: Entendu.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre ayant étudié cette proposition, il est de mon devoir, conformément à l'article 20 de la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, de renvoyer le rapport à la Commission des délimitations des circonscriptions électorales, avec copie de l'opposition et un exemplaire des *Débats* de la Chambre, pour qu'elle en reprenne l'étude.

M. Ron Basford (Vancouver-Burrard): Monsieur l'Orateur, je demanderais à la Chambre la permission de revenir un instant aux affaires courantes.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle unanimement à revenir aux affaires courantes?

Des voix: D'accord.

RADIODIFFUSION, TÉLÉVISION, FILMS ET ASSISTANCE AUX ARTS

M. Ron Basford (Vancouver-Burrard) présente le troisième rapport du comité permanent de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, avant que nous levions la séance, je voudrais signaler qu'il était convenu d'étudier aujourd'hui les représentations individuelles intéressant le Québec, l'Île du Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. Puisque toutes ces instances ont été examinées, à l'exception de celles qui visent le Nouveau-Brunswick, je suppose que celles-ci recevront la priorité demain, outre celles que les leaders de la Chambre pourraient convenir d'examiner, à leur réunion de demain matin.

M. Stewart: Je crois que cela agréé au leader du gouvernement, monsieur l'Orateur.

M. Knowles: D'accord.

(Comme il passe six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)